

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 25 juin 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Prix du transport et de l'équilibrage
Notre dossier : 312-00688
R-3879-2014 – PHASE 4

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint copie de l'ordonnance TG-011-2015 de l'Office national de l'énergie, laquelle modifie les tarifs de TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Comme mentionné en conclusion de l'ordonnance, TCPL portera à un compte de frais reportés les écarts issus de la période d'application des tarifs intérimaires mis en place le 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance a un effet sur les coûts de service de transport et d'équilibrage de Gaz Métro. Une copie de l'ordonnance ainsi que des nouvelles grilles tarifaires sont jointes à la présente.

L'impact de ces modifications pour l'année tarifaire 2015 est évalué à une baisse de 851 856 \$ sur le coût de service de transport et à une hausse de 118 711 \$ sur le coût de service d'équilibrage.

Étant donné que l'impact des modifications est proportionnellement faible par rapport à l'ensemble des revenus de transport et d'équilibrage, Gaz Métro inclura le montant de ces modifications dans les comptes de frais reportés qui captent les trop-perçus/manques à gagner des services de transport et d'équilibrage, approuvés par la Régie dans sa décision D-2013-054 (paragr. 42 et 43).

L'impact des modifications pour l'année tarifaire 2016 sera inclus lors d'une prochaine mise à jour du dossier tarifaire.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/nv

p.j.